

Communiqué de presse de l'intersyndicale éducation.

Marseille, le 11 décembre 2014

Les organisations syndicales de l'éducation

FSU Aix-Marseille (SNASUB, SNEP, SNES, SNUEP, SNUipp), SE UNSA, SIAES-FAEN, SGEN-CFDT, FO (SNETAA, SNFOCL), UNL13 ont pris la décision d'organiser une nouvelle

journée académique de mobilisation pour la défense et l'extension de l'éducation prioritaire, le mercredi 17 Décembre 2014 (jour de la réunion d'un Comité Technique Ministériel Extraordinaire), avec un dépôt de préavis de grève.

L'intersyndicale appelle tous les personnels concernés à se réunir en assemblée générale dans les jours qui viennent et à mettre en débat la question de la poursuite de l'action sous toutes les formes possibles incluant aussi le recours à la grève.

La journée du 9 décembre qui a vu plusieurs centaines d'enseignants se mobiliser, être en grève et manifester (Marseille, Gap, Avignon, Digne) est une première réponse aux annonces insatisfaisantes faites par le Ministère. Il s'agit maintenant de construire un mouvement dans la durée pour la satisfaction de nos revendications.

L'intersyndicale réclame :

- l'extension de la carte de l'éducation prioritaire compte tenu d'une paupérisation croissante des populations,
- la baisse des effectifs par classe condition essentielle à la réussite scolaire,
- l'abandon du projet de sortie de l'Education Prioritaire de nombreux établissements et écoles rattachées à un réseau RSS,
- le maintien de tous les lycées généraux, technologiques et professionnels dans le dispositif, ceux-ci jouant un rôle déterminant dans la réussite des élèves de l'éducation prioritaire,
- la reconnaissance de la difficulté d'exercer le métier dans ces conditions et en conséquence la diminution du nombre d'heures de service devant élèves, sans augmentation de la charge de travail,
- le maintien intégral de la rémunération des collègues exerçant en EP et l'intégration de tous les personnels titulaires ou non dans les dispositifs financiers.

Dans le premier degré,

- une labellisation des écoles équivalente à celle du collège dont elles dépendent, à critères sociaux identiques,
- la possibilité de labellisation des écoles dont le collège de rattachement ne serait pas intégré à l'un des dispositifs de l'EP et l'examen attentif de la situation des écoles "orphelines" sur la base des critères retenus pour les collèges.

Dans le second degré,

- La communication immédiate, par le rectorat de la dotation « éducation prioritaire » pour les lycées,
- Le maintien de tous les collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels actuellement dans le dispositif éducation prioritaire, l'entrée de nouveaux établissements accueillant le même public.

Ces mesures doivent être financées par des moyens appropriés, non par redéploiement au détriment

des autres établissements.

**Les organisations syndicales signataires appellent les personnels à se rassembler
devant les inspections académiques le mercredi 17 décembre**

*pour les Bouches du Rhône le rendez-vous est fixé à 11 heures, jusqu'à 13 heures
pour permettre à tous les personnels de se joindre au mouvement.*

*L'intersyndicale se réunira de nouveau rapidement pour tirer le bilan de la mobilisation, débattre
des annonces faites par le ministère à ce moment-là et définir de nouvelles perspectives d'action.*